



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS No 929.1 et 940.1

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants :

Règlement 929.1 modifiant le règlement numéro 929 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Bois-des-Filion».

- a été adopté par le conseil municipal le **17 octobre 2016**.

Règlement 940.1 modifiant le règlement numéro 940 révisant et remplaçant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Bois-des-Filion

- a été adopté par le conseil municipal le **17 octobre 2016**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 18 octobre 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier